



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

[Vidéos & outils Vidéos](#)

Investir via un fonds de capital risque

Publié le 25 novembre 2016

Vous souhaitez investir dans des start-ups ou des sociétés non cotées innovantes ? Les fonds de capital-risque, ou de capital investissement, sont faits pour cela. Mais ces fonds peuvent être très risqués. Que savoir avant d'y investir ?

Le capital-risque, ou capital investissement, se définit comme la prise de participations dans des sociétés non cotées en bourse.

Vous pouvez investir dans ces sociétés non cotées grâce à trois types de fonds de capital investissement :

- FCPR (fonds communs de placement à risques),
- FCPI (fonds communs de placement dans l'innovation),
- FIP (fonds d'investissement de proximité).

Avant d'investir, examinez attentivement les risques.

Tout d'abord, le risque de perte en capital. Ensuite, le risque d'illiquidité : les avoirs sont bloqués sur une longue période qui peut être prolongée si la société de gestion ne parvient pas à céder les sociétés sur lesquelles elle a investi.

En savoir plus

- [Le guide sur les fonds de capital investissement](#)

A lire aussi

- [Quelques conseils pour bien investir à long terme](#)
- [J'épargne, je finance l'économie](#)

[Haut de page](#)